

Thème : S'évaluer, se vendre et savoir facturer

Date : Mercredi 12 juillet 2023 de 9h30 à 12h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être titulaire du CAPA -
avocat ayant besoin d'optimiser la gestion de son cabinet

Niveau : 1

Objectifs :

- Et si on parlait honoraires ? S'évaluer, savoir se vendre « en conformité » et facturer sont des étapes incontournables dans la gestion du cabinet d'avocats. Cette formation fait le point sur les principales dispositions légales et réglementaires (depuis la loi Macron), ainsi que les obligations que doivent respecter la convention d'honoraires, la fiche de diligences et la facture. Nous y aborderons également une partie économique sur la connaissance de votre cabinet et de son coût de revient.

Méthodes mobilisées :

» Programme :

- Evaluer les attentes et les besoins du client
- Se vendre en conformité
- Savoir facturer
- Le recouvrement des factures
- Connaître le coût de revient du cabinet

» **Moyens pédagogiques :** Cas pratique, conférence avec échanges interactifs et remise d'un support pédagogique lors de la séance.

» **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Madame Nadine SERRES, Directrice de la formation à l'ANAFAGC

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.